

L'essentiel du fonctionnement du conseil municipal

ELUS ET ASSEMBLÉES

Mardi 25 août 2020 **1/2 J**

En visioconférence de chez vous (15 places)
ou depuis l'AML 14 quai du Fort Alleaume (8 places)

De 9h à 12 h
ou de 13h30 à 16h30

Prévoir de tester la connexion
à l'avance

Objectifs

Appréhender les points essentiels du fonctionnement du conseil municipal

Cerner les attributions du conseil municipal

Contenu

La séance du conseil : avant, pendant, après

Les attributions du conseil et les délégations

Le règlement intérieur

Les délibérations et la transmission des actes en préfecture

Les droits de l'opposition

Prérequis


Avoir un ordinateur portable (sauf depuis l'AML), une tablette ou un smartphone et une connexion internet de qualité. Il est conseillé d'avoir un micro mais un chat est ouvert pour poser des questions.

Classe virtuelle Glowbl

Intervenant : **Rémy CLOUET**, Consultant

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



Les débats du conseil municipal

Jeudi 27 août 2020 **1/2 J**

En visioconférence de chez vous (15 places)
ou depuis l'AML 14 quai du Fort Alleaume (8 places)

De 9h à 12 h
ou de 13h30 à 16h30

Prévoir de tester la connexion
à l'avance

Objectifs

Appréhender le fonctionnement d'une séance du conseil municipal à travers la convocation, l'ordre du jour, les acteurs, les débats, les votes, les procédures et les documents qui en résultent

Contenu

- Les droits à l'information des élus sur les projets de délibérations
- Les dispositions du règlement intérieur relatives aux débats
- Les acteurs d'une séance
- Droits d'expression, de proposition et d'amendement
- Le quorum, les conditions et les modalités de vote
- La suspension, le renvoi et la durée des séances
- La publicité des séances

Prérequis

Avoir un ordinateur portable (sauf depuis l'AML), une tablette ou un smartphone et une connexion internet de qualité. Il est conseillé d'avoir un micro mais un chat est ouvert pour poser des questions.

Classe virtuelle Glowbl

Intervenant : **Rémy CLOUET**, Consultant

Les fondamentaux de l'intercommunalité

ELUS ET ASSEMBLÉES

Jeudi 3 septembre 2020 **1/2 J**

En visioconférence de chez vous (15 places)
ou depuis l'AML 14 quai du Fort Alleaume (8 places)

De 13h30 à 17h

Prévoir de tester la connexion
à l'avance

Objectifs

Distinguer les différentes formes d'intercommunalité et leur fonctionnement

Comprendre le principe de répartition des compétences

Cerner le financement et les relations contractuelles entre la commune et l'intercommunalité

Contenu

Pourquoi l'intercommunalité, la carte du Loiret ?

Les différentes catégories d'EPCI et les communes nouvelles

Les compétences de l'intercommunalité : compétences obligatoires et facultatives

Les enjeux de la définition de l'intérêt communautaire

Le financement de l'intercommunalité

Les enjeux du transfert de compétence

Prérequis


Avoir un ordinateur portable (sauf depuis l'AML), une tablette ou un smartphone et une connexion internet de qualité. Il est conseillé d'avoir un micro mais un chat est ouvert pour poser des questions.

Charger l'application zoom

Intervenant : **Damien CHRISTIANY**, Consultant

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



Les délégations, commissions et comités

Mardi 8 septembre 2020 **1/2 J**

En visioconférence de chez vous (15 places)
ou depuis l'AML 14 quai du Fort Alleaume (8 places)

De 9h à 12 h
ou de 13h30 à 16h30

Prévoir de tester la connexion
à l'avance

Objectifs

Appréhender la création des commissions municipales et leur rôle

Repérer l'importance des délégations accordées dans la gestion communale

Contenu

Les commissions municipales, extra-municipales et comités (création, composition, fonctionnement et attributions)

Les dispositions du règlement intérieur relatives aux commissions

La désignation des représentants communaux dans les organismes extérieurs

Les délégations

Prérequis

Avoir un ordinateur portable (sauf depuis l'AML), une tablette ou un smartphone et une connexion internet de qualité. Il est conseillé d'avoir un micro mais un chat est ouvert pour poser des questions.

Classe virtuelle Glowbl

Intervenant : **Rémy CLOUET**, Consultant

L'articulation des compétences entre la commune et les intercommunalités

Jeudi 10 septembre 2020

À Jargeau

Salle du conseil, Place du Grand Cloître

De 9h à 12h
et de 14h à 17h

Objectifs

Connaître les principes généraux relatifs au transfert de compétence

Distinguer les différentes formes d'intercommunalité

Appréhender les compétences obligatoires et facultatives

Découvrir les outils à disposition pour exercer ces compétences

Comprendre les enjeux des évolutions de compétences

Contenu

Les compétences obligatoires et facultatives

Les enjeux de la définition de l'intérêt communautaire

Le financement de l'intercommunalité

Le principe de spécialité et le principe d'exclusivité (exemples concrets)

Le processus de transfert de compétence et ses conséquences sur les personnels communaux sur les équipements communaux

L'évaluation du transfert de charges (exemples concrets)

Les relations contractuelles entre communes et intercommunalités

Intervenant : **Damien CHRISTIANY**, Consultant

La découverte du budget communal

FINANCES

Mardi 15 septembre 2020

À (lieu à définir)

OU

Mardi 17 novembre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12h
et de 14h à 17h

Réservé aux communes
de moins de 3 500 habitants

Objectifs

Connaître les règles de la comptabilité publique et de vote budgétaire

Apprendre à lire un budget et à l'interpréter

Avoir un éclairage sur les relations financières avec l'intercommunalité

Contenu

Les principes de la comptabilité publique (séparation ordonnateurs/comptables, comptabilité d'engagement, budgets annexes)

Le calendrier annuel et les différents documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)

L'exécution du budget et le contrôle budgétaire

L'imputation des dépenses : distinction et analyse des sections de fonctionnement / d'investissement


Les reversements de fiscalité (attribution de compensation, FPIC, dotation de solidarité, fonds de concours)

Etude et construction d'un budget

Intervenant : **Patrick NAUDET**, Consultant AT-TERRITOIRES EN ACTION

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



La relation commune / école

VIE COMMUNALE

Mercredi 16 septembre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12h
et de 14h à 16h30

Objectifs

Connaître les compétences du maire et du conseil municipal en matière d'inscription et de création de services périscolaires

Identifier les différents temps, les acteurs et leurs responsabilités

Contenu

La carte scolaire – les dérogations – l'enseignement privé

La répartition des charges des écoles

Le fonctionnement et mode de financement des services périscolaires

Les ATSEM et les intervenants périscolaires

La surveillance et la sécurité des élèves


Le projet éducatif territorial (PEDT)

Le conseil d'école - La caisse des écoles

Intervenant : **Patrick NAUDET**, Consultant AT-TERRITOIRES EN ACTION

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



Etre élu : le rôle du conseil municipal

Lundi 21 septembre 2020

À (lieu à définir)

OU

Mardi 6 octobre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12 h
et de 14h à 16h30

Objectifs

Comprendre ce qu'est un mandat électif pour trouver sa juste place

Cerner les rôles des acteurs = conseillers, maire (président), adjoints (vice-présidents), agents territoriaux et leurs relations au travers des délégations de pouvoir ou de signature

Apprendre le fonctionnement de référence d'un conseil et son processus naturel de décision collective

Contenu

Elaborer une décision collective dans le respect du Code général des collectivités territoriales

Qui anime les commissions ? Quelle compétence et quels moyens pour ses membres ?

Les modalités d'octroi des délégations et les responsabilités transférées

Les sujets et débats soumis à délibération (ordre du jour, information des conseillers, tenue des séances et des débats)

La charte des élus

Intervenant : **Philippe CLÉMENT**, Cabinet Stratégia^{al}

Le pacte de gouvernance entre communes et intercommunalités

ELUS ET ASSEMBLÉES

Mercredi 23 septembre 2020 1/2 J
À (lieu à définir)

De 9h à 12h
ou de 13h30 à 16h30

Objectifs

Connaître le fonctionnement des instances

Appréhender les nouvelles règles d'association des maires à la gouvernance de l'intercommunalité

Identifier les nouveaux outils de dialogue et de coopération instaurés par la loi engagement et proximité

Contenu

La composition et le fonctionnement du conseil communautaire

La composition et le rôle du bureau

L'instauration de la conférence des maires


Les enjeux du pacte de gouvernance (loi du 27 décembre 2019) : comment travailler à de nouveaux modes de collaboration entre communes et intercommunalités ?

- ° Le contenu du pacte de gouvernance
- ° L'adoption du pacte de gouvernance
- ° La portée du pacte de gouvernance

Intervenant : **Damien CHRISTIANY**, Consultant

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



Le maire employeur

RESPONSABILITÉ

Mardi 13 octobre 2020

à Orléans au siège du CDG 45
20 avenue des Droits de l'Homme

De 9h à 12h
et de 14h à 16h30

Objectifs

Appréhender les règles de gestion des agents publics

Etre sensibilisé aux modalités d'organisation des services et de relations entre les élus et les agents publics

Connaître les compétences et les responsabilités dévolues aux élus

Contenu

Le contexte de la fonction publique territoriale : vue générale de la fonction publique ; les partenaires et le rôle d'accompagnement du CDG

Les règles de gestion des agents publics territoriaux :

Les modes de recrutement

La déontologie, la discipline

La formation, la « carrière », la rémunération

Le cumul d'activités

Les modes de fin de fonctions

Le dialogue social

Les obligations en matière de santé et sécurité au travail


Le rôle des élus et des agents : les fonctions respectives ; les interactions ; les modes d'organisation du travail commun

Les outils managériaux

Intervenants : **L. GOUGEON et M. DE SAINT ALBIN**, CDG 45

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



La découverte du budget communal

FINANCES

Jeudi 5 novembre 2020

À Jargeau

Salle du conseil, Place du Grand Cloître

De 9h à 12h
et de 14h à 17h

**Réservé aux communes
de plus de 3 500 habitants**

OU

*communes intéressées par les règles
d'amortissement, le débat d'orientation
budgétaire*

Objectifs

Connaître les règles de la comptabilité publique et de vote budgétaire

Apprendre à lire un budget et à l'interpréter

Avoir un éclairage sur les relations financières avec l'intercommunalité

Contenu

Les principes de la comptabilité publique (séparation ordonnateurs/comptables, comptabilité d'engagement, budgets annexes)

Les spécificités : le rattachement des charges et des produits à l'exercice, l'amortissement des immobilisations, la présentation croisée nature/fonction

Le calendrier annuel et les différents documents budgétaires (débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)

L'exécution du budget et le contrôle budgétaire

L'imputation des dépenses : distinction et analyse des sections de fonctionnement/d'investissement

Les reversements de fiscalité (attribution de compensation, FPIC, dotation de solidarité, fonds de concours)

Etude et construction d'un budget

Intervenant : **Patrick NAUDET**, Consultant AT-TERRITOIRES EN ACTION

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr



La découverte du budget intercommunal

FINANCES

Mardi 10 novembre 2020

À (Lieu à préciser)

De 9h à 12h
et de 14h à 17h

Réservé aux EPCI

Objectifs

Connaître les règles de la comptabilité publique et de vote budgétaire

Apprendre à lire un budget et à l'interpréter

Avoir un éclairage sur les relations financières avec l'intercommunalité

Contenu

Les principes de la comptabilité publique (séparation ordonnateurs/comptables, comptabilité d'engagement, budgets annexes)

Le calendrier annuel et les différents documents budgétaires (débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)

L'exécution du budget et le contrôle budgétaire

L'imputation des dépenses : distinction et analyse des sections de fonctionnement/d'investissement

Les spécificités liées au régime fiscal (FPU ou fiscalité additionnelle)

Les spécificités liées à la population (le rattachement des charges et des produits à l'exercice, l'amortissement des immobilisations, la présentation croisée nature/fonction)

Conséquences des transferts de compétences

Les reversements de fiscalité (attribution de compensation, FPIC, dotation de solidarité, fonds de concours)

Etude et construction d'un budget

Intervenant : **Hugues FOURAGE**, Consultant AT-TERRITOIRES EN ACTION

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr



La responsabilité des élus

RESPONSABILITÉ

Jeudi 12 novembre 2020

à Orléans au siège de l'AML

14 quai du Fort-Alleaume

De 9h à 12h
et de 14h à 16h30

Objectifs

Cerner les responsabilités des élus

Appréhender les situations à risque et faire le point sur les bonnes pratiques permettant de limiter ces risques

Contenu

Responsabilité civile et administrative : savoir distinguer faute personnelle et faute de service

Responsabilité financière : gestion de fait et faute de gestion

Responsabilité pénale : savoir distinguer faute intentionnelle et faute non intentionnelle

Suis-je responsable en mon nom ou en tant que représentant de la commune ?


Quelles conséquences d'une mise en cause sur mon mandat ?

Analyse de cas concrets

Intervenant : **Emmanuel SALAUN**, Directeur AML 45

AML—14 quai du Fort Alleaume— 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



La gestion en mode projet

COMMUNICATION

Mercredi 18 novembre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12h
et de 14h à 17h

Objectifs

S'initier à la conduite de projet

Identifier les compétences clés du chef de projet

Gagner en efficacité

Générer de la motivation

Contenu

De l'idée à l'action : le cadrage du projet

Les acteurs du projet : un périmètre à géométrie variable

Structurer les différentes étapes du projet

Répartir les tâches et construire l'échéancier

Les outils de suivi, d'animation et d'évaluation du projet

Surmonter les difficultés, les imprévus

Informar, communiquer sur les réalisations et les résultats

Apports théoriques, échanges d'expériences et mises en situation
alimenteront le contenu de cette formation

Intervenant : **Hugues FOURAGE**, Consultant AT-TERRITOIRES EN ACTION

AML—14 quai du Fort Alleaume – 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr



Les bases de l'urbanisme

URBANISME

Mardi 24 novembre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12h
et de 14h à 17h

Objectifs

Acquérir des connaissances de base en matière de documents d'urbanisme et d'autorisations d'occupation du sol

Connaître les opportunités de la planification et comprendre ses effets sur le développement de la commune

Contenu

Les principes de base de l'urbanisme

Qu'apporte un document d'urbanisme à mon territoire ?

Les différentes autorisations d'occupation du sol

Les modalités d'instruction de chaque autorisation

Panorama du financement de l'urbanisme


Etude de cas concrets

Jeu de questions/réponses

Intervenant : **Loïc VOLUER**, Consultant

AML—14 quai du Fort Alleaume— 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr 



Les relations commune / associations

VIE COMMUNALE

Mardi 1^{er} décembre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12h
et de 14h à 16h30

Objectifs

Maîtriser le cadre juridique des relations entre les collectivités et les associations

Reconnaître les situations à risque et les éviter

Contenu

Les différents modes de subventionnement

Les obligations des communes et des associations (dépôt des demandes, intérêt communal, égalité de traitement, transparence...)

La contractualisation des rapports commune / associations

Les risques du partenariat (conflits d'intérêt, gestion de fait, la gestion de service public déguisée, etc.) et les moyens d'y faire face

Focus sur les règles spécifiques en matière de lotos, vide-greniers, manifestations sportives et des débits de boissons

Intervenant : **Emmanuel SALAUN**, Directeur AML45

AML—14 quai du Fort Alleaume— 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr



L'essentiel des marchés publics

CONTRATS /
SERVICES PUBLICS

Mardi 8 décembre 2020

À (lieu à définir)

De 9h à 12h
ou de 13h30 à 16h30

Objectifs

Cerner les principes de la commande publique

Appréhender les différentes procédures permettant de passer un marché public

Contenu

La définition du marché public

Les trois grands principes : égalité de traitement, liberté d'accès à la commande publique et transparence

Les seuils de publicité et de procédures

Les petits marchés

Le partage des compétences entre le maire, le conseil municipal et les commissions

Le risque pénal

Intervenant : **Maïté CAUSSE**, Chargée d'études juridiques AML45

AML—14 quai du Fort Alleaume— 45000 ORLEANS

Tél. 02 38 54 45 46

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr

